

Dossier

**La nouvelle équipe municipale
prend son envol**

Rétrospective



Soirée jeux du 31 janvier 2020



Cérémonie du 8 mai



Séance d'installation du conseil municipal



Exposition « Songe »
à l'Espace de la Tour



Travaux de réfection du
faîtage de l'Église

État civil

NAISSANCES SUR LA BUISSE ET HORS COMMUNE

- GUIET POUZET Enaëlle née le 12/12/2019 à LA BUISSE
- CODA Maia née le 03/12/2019 à VOIRON
- CORBEL Lyana née le 13/12/2019 à VOIRON
- SKUBALA Sacha né le 23/12/2019 à VOIRON
- BOURDIN Sarah née le 23/12/2019 à LA TRONCHE
- FREULON Nathan né le 28/12/2019 à VOIRON
- GAUDET-TRAFFY Calie née le 09/02/2020 à VOIRON
- TAORMINA Leandro né le 03/03/2020 à ECHIROLLES
- GEUSENS Yann né le 06/03/2020 à VOIRON
- BURTSHELL Alice née le 13/03/2020 à GRENOBLE
- BENSALLAH Maryam née le 19/03/2020 à VOIRON
- CHANTANT Léa née le 20/03/2020 à VOIRON
- REGUIS Charlie né le 15/04/2020 à VOIRON

MARIAGES

- JEANDET Frédéric et LULURGA Magali mariés le 28/12/2019
- GALEONE Mathieu et GENIN Jennifer mariés le 01/02/2020
- MORVAN Renaud et LESQUER Carole mariés le 22/02/2020
- JOFFRE Elisa et CODA Jean-Pascal mariée le 29/02/2020
- BORGES Mathieu et GAY Arzhel mariés le 07/03/2020

DÉCÈS

- DE MENECH Louis décédé le 29/01/2020 à LA BUISSE
- DESCHAUX-BLANC veuve GUILLOT Marguerite décédée le 11/03/2020 à COUBLEVIE
- RICHARD Violette décédée le 22/03/2020 à MOIRANS

Sommaire

Page 4
VIE MUNICIPALE

Page 8
DOSSIER

Page 15
SPORT, CULTURE
ET ASSOCIATIONS

Page 16
AGENDA

Retrouvez les actualités de la commune :



Sur le site Internet
labuisse.fr



Sur l'application
Politeia France



Sur la page Facebook
Ville de La Buisse



Par mail (inscription
à la liste de diffusion
par mail à mairie-de-la-buisse@labuisse.fr)

*LA BUISSE LE MAG - Conception :
mairie de La Buisse - Directeur de
publication : Dominique Dessez -
Impression : Imprimerie Notre
Dame, Montbonnot - Photo de
couverture : Thierry Blay, avec
l'aimable autorisation des Buses
du Grand-Ratz.*

*Imprimé sur du papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.*



Le sens de l'écoute et de la proximité

Le 25 mai dernier, le nouveau conseil municipal a été installé. L'équipe est très renouvelée : sur 25 conseillers municipaux – 23 titulaires et 2 suppléants – 19 démarrent leur premier mandat. La moyenne d'âge est de 47 ans. Cela donne un nouveau souffle et une belle dynamique à ce mandat.

Le programme sur lequel nous avons été élus, et qui a été construit pendant plus d'un an avec les habitants, est ambitieux : participation citoyenne, vivre ensemble, politique pour la jeunesse, développement du tissu associatif et sportif, attractivité du centre village et de ses commerces, transition écologique... Les 49 actions de notre programme sont devenues la feuille de route de l'équipe municipale. Celle-ci s'est très rapidement mise au travail. Chaque conseiller municipal, au-delà de son rôle délibératif sur l'ensemble des sujets communaux, a une délégation, c'est à dire une mission, une responsabilité. L'organigramme municipal et la feuille de route vous sont présentés dans ce magazine.

Pendant 6 ans, nous allons nous engager sérieusement et efficacement avec et pour les habitants. Nous souhaitons le faire en y prenant du plaisir et en faisant preuve d'humilité, avec le sens de l'écoute et de la proximité. Cet état d'esprit va précisément nous aider à porter attention à tous dans notre village et à contribuer à la qualité de vie du plus grand nombre.

Depuis mars dernier la crise sanitaire a bousculé le quotidien de chacun, les écoles, les entreprises, les communes, le pays tout entier, et même l'ensemble de la planète. La crise sanitaire a provoqué une crise économique, amortie par les mesures sociales prises par l'État. Dans ce contexte, les élus et services municipaux sont mobilisés depuis ces derniers mois sur plusieurs chantiers :

- garantir la protection sanitaire dans le cadre de la reprise des différentes activités (scolaires, municipales, associatives...);
- organiser la reprise de l'école, même dans des conditions différentes et adaptées, pour le plus grand nombre, pour que les enfants et leurs familles puissent bénéficier des enseignements et des activités périscolaires;
- soutenir les commerces et entrepreneurs de la commune, et organiser les solidarités pour tous ceux qui en ont besoin.

Mais, l'enjeu c'est aussi de préparer le jour d'après, de tirer les enseignements de cette pandémie et des menaces que nos modes de production et de vie font courir à la planète. Nous avons des marges de manœuvre pour développer la consommation locale, encourager l'agriculture maraîchère, aller vers plus de sobriété, limiter les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, diminuer les nuisances liées à l'automobile, et plus largement faciliter la cohésion entre tous les habitants.

Dominique Dessez
Maire de La Buisse

HORAIRES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

L'accueil de la mairie a repris ses horaires habituels. Il est ouvert le lundi, mercredi, et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, le mardi et le vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. L'agence postale est fermée le mercredi et le vendredi après-midi.



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Vous habitez à La Buisse depuis moins d'un an ou vous allez prochainement vous y installer ?

L'équipe municipale vous invite le samedi 5 septembre 2020 de 10h30 à 12h pour un temps d'accueil convivial.

Au programme de la matinée : visite du village, remise d'un sac de bienvenue contenant de nombreuses informations utiles, échanges autour d'un verre.

Nous serons heureux de vous rencontrer et faire votre connaissance.

Pour participer, merci de vous inscrire en mairie auprès d'Angélique Marseille-Benguedouar au 04 76 55 00 78 ou par mail à mairie-de-la-buisse@labuisse.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Après la séance d'installation de l'équipe municipale le 25 mai dernier, le conseil municipal s'est de nouveau réuni le 9 juin, toujours en salle polyvalente afin de respecter les recommandations sanitaires.

Un ordre du jour chargé pour ce premier « vrai » conseil municipal, en partie dédié à des questions d'organisation : vote des délégations du maire, des indemnités de fonction et création des commissions. Les conseillers ont ensuite procédé aux désignations des représentants de la commune auprès de différentes instances, comme le conseil d'administration de la MJC, la commission de suivi de la carrière ou le comité du Parc de Chartreuse pour n'en citer que quelques uns.

Le conseil municipal a ensuite délibéré sur un certain nombre de projets initiés lors du mandat précédent : construction de deux terrains de Padel sur le territoire de la commune (voir notre article en page 15), acquisition du local artisanal de la Menuiserie Delphin et choix d'un maître d'œuvre pour la construction de nouveaux locaux pour les services techniques, choix d'un maître d'œuvre pour des travaux suite à l'acquisition du local commercial situé sous l'immeuble « Le Cœur des Arts »... Le conseil municipal a également autorisé le maire à publier les appels d'offre pour la reprise de façade du Chalet et la mise en conformité de l'école élémentaire avec la réglementation sur la qualité de l'air.

La séance s'est terminée avec le renouvellement de la subvention annuelle de la MJC et un point d'information sur l'organisation de l'accueil périscolaire.

Le prochain conseil municipal public aura lieu le 7 juillet 2020, à 20h.



LES COMMERÇANTS À L'ÉPREUVE DU COVID

Les commerçants contribuent à l'animation et l'attractivité du centre bourg. La crise sanitaire et économique les a fortement impactés, les amenant selon les cas à fermer, à rester ouvert ou à rouvrir dans des conditions difficiles, ou bien à se réadapter. La municipalité tient à les remercier pour leur mobilisation pendant cette crise, et invite tous les habitants à privilégier, encore plus en cette période difficile, les commerçants de notre village.

Deux très bonnes nouvelles pour la vitalité du centre bourg et de ses commerces ! Le conseil municipal a décidé d'acquérir le local commercial situé au rez de chaussée de l'immeuble « Le Cœur des Arts » (face à la boulangerie) pour permettre l'installation dès décembre prochain d'un magasin de proximité sous l'enseigne Vival. Enfin, un salon d'esthétique ouvrira ses portes dès l'automne prochain en plein centre bourg. Deux nouvelles installations qui vont contribuer à redynamiser le centre de notre village.

LE PIÈGE DES POTEAUX CREUX

L'association de protection de la nature Le Pic vert a récemment lancé une campagne d'alerte auprès des municipalités concernant le danger que représentent les poteaux de signalisation routière non obturés sur le sommet pour la faune.



Ces poteaux sont en effet des pièges mortels très efficaces pour les oiseaux (mésanges, moineaux, sittelles), les chauves-souris et les lézards qui recherchent des trous sombres et chauds pour s'abriter ou se reproduire. Ces animaux descendent à l'intérieur et se retrouvent alors piégés. En plus de représenter un danger mortel pour une faune déjà bien éprouvée, ces poteaux se remplissent d'eau de pluie qui se réchauffe avec le soleil et constituent alors de formidables lieux de ponte pour les moustiques, et en particulier le moustique tigre, source importante de nuisances pour les habitants.

Pour remédier à cette situation, la municipalité procède actuellement au recensement des poteaux de signalisation non obturés sur le territoire de la commune. Ce sont déjà près de 40 poteaux qui ont été localisés. Une fois ce recensement terminé, la mairie procédera à l'achat et à l'installation de bouchons pour sécuriser chaque poteau.

MOUSTIQUE TIGRE : METTONS-LE AU SEC

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est apparu en France au début des années 2000 et ne cesse de gagner du terrain. En 2015, il était présent dans une trentaine de départements, dont l'Isère.



Le moustique tigre est silencieux et pique plutôt le jour (principalement le matin et le soir), alors que le moustique commun a plutôt tendance à piquer la nuit. Il ne vit que 30 jours et se déplace peu, dans un rayon d'environ 150 mètres. Il est un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika, ce qui fait de la lutte contre le moustique une question de santé publique.

Particulièrement résistant et adapté aux environnements péri-urbains, le moustique tigre se développe dans les eaux stagnantes de nos balcons et jardins : vases, pots, soucoupes, bidons, gouttières mal vidées, jouets, vieux pneus... Pour lutter efficacement contre sa prolifération, il est donc important d'adopter tous ensemble ces quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau :

- vider les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable
- supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins
- couvrir les récupérateurs d'eau d'une moustiquaire
- curer, déboucher ou réparer les gouttières obstruées

DON DE VISIÈRES ET DE MASQUES

La mairie de La Buisse a bénéficié d'un don de 90 visières de protection imprimées en 3D par Schneider Electric pendant le confinement. Ces visières ont été fabriquées dans le cadre de l'opération « Les Visières de l'Espoir », une initiative regroupant des imprimeurs 3D industriels et des grands groupes. La mairie souhaite remercier Patrick MATHIEU pour ce don.

La mairie remercie également Julien LATORRE et la société Blue Aero, basée à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour leur don de 4000 masques chirurgicaux à la commune.



UNE DIÉTÉTICIENNE À LA BUISSE

Diététicienne récemment installée sur la commune, Caroline Le Moigne vous reçoit dans son cabinet de la Maison de Santé pour un accompagnement bienveillant et personnalisé sur le chemin de l'équilibre alimentaire.

Informations et contact sur le site dieteticiennenuitritionniste38.com ou par téléphone : 06 61 06 21 72.



VIGILANCE CANICULE



La veille sociale mise en place pendant le confinement se poursuivra cet été en cas de canicule.

Si vous souhaitez être contacté(e) pendant cette période ou si vous connaissez une personne fragile, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie au 04 76 55 00 78.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2020/2021

Les inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2017 sont ouvertes.

Merci de prendre rendez vous avec Anne Challier par téléphone au 04 76 55 07 88.

OBJECTIF LA BUISSE

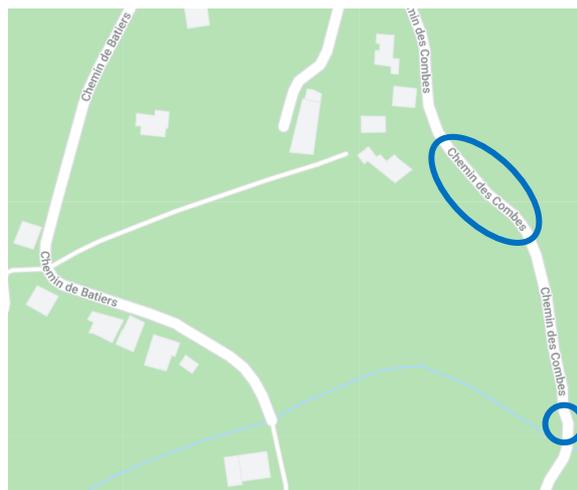


L'équipe Communication est constamment à la recherche de nouvelles photos pour illustrer les articles du Mag et des autres supports de communication de la municipalité.

Nous invitons les Buissardes et les Buissards à nous envoyer leurs plus belles photos de la commune par mail à communication@labuisse.fr.

TRAVAUX CHEMIN DES COMBES

Suite à l'affaissement de la chaussée peu avant la plateforme de retournement située au bout du chemin des Combes, des travaux de renforcement vont être engagés et nécessitent la fermeture complète de la circulation dans cette zone, y compris celle des piétons. Ces travaux réalisés par l'entreprise CARON débuteront le 6 juillet 2020 pour une durée maximum de 6 semaines. Les piétons pourront emprunter le chemin des Bâtiers pour rejoindre le chemin de la Tençon.



Zone de travaux

Aire de retournement

RECRUTEMENT DE 6 AGENTS RECENSEURS

La commune de La Buisse est chargée d'organiser le recensement de la population en début d'année 2021. Ce recensement est effectué par une équipe de 6 agents recenseurs recrutés à cet effet par la commune et rémunérés. Cette opération nécessite sérieux, engagement et motivation. La mobilisation est importante sur une courte durée (janvier et février 2021).

Sous la responsabilité du Coordonnateur Communal du Recensement de la Population, l'agent recenseur a pour missions principales :

- d'identifier les logements dans le secteur à recenser lors de la tournée de reconnaissance ;
- de distribuer, expliquer et collecter les bulletins de recensement auprès des habitants ;
- de rendre compte de ces opérations de recensement au coordonnateur communal.

Pour effectuer cette mission, vous devrez faire preuve de capacités relationnelles et d'adaptation à tous les publics, de discrétion et de neutralité. La bonne connaissance du territoire communal est un atout. Une formation obligatoire vous sera dispensée par l'INSEE au cours de la 1^{ère} quinzaine de janvier (2 ½ journées). Le recueil d'information se fait à toutes heures de la journée, 7 jours sur 7. Vous devrez faire preuve d'une bonne organisation.

Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation avant le 1^{er} octobre 2020 à Monsieur le Maire de La Buisse ou par mail à mairie-de-la-buisse@labuisse.fr.



ÉCOLES : UNE RÉOUVERTURE COMPLIQUÉE MAIS MAÎTRISÉE

Les écoles de La Buisse ont progressivement et partiellement rouvert le 7 mai en complément du service d'accueil des enfants des personnels soignants. Dans ce contexte de crise sanitaire, les objectifs de la commune pour les écoles étaient de garantir le meilleur niveau possible de protection sanitaire, d'être aux côtés des équipes enseignantes pour faciliter la vie scolaire et les enseignements, qu'ils soient à distance ou en présentiel et de permettre aux enfants et à leurs familles de bénéficier de services périscolaires (TAP, garderie matin et soir, restauration scolaire) de qualité en toute sécurité.

L'organisation, mesurée, mise en place depuis début mai dans le cadre de la phase I puis II du déconfinement est montée en charge progressivement et régulièrement. Cela a permis, tout en restant dépendant du protocole sanitaire, de respecter les moyens humains disponibles, tant au niveau des équipes enseignantes, que de celles des agents du service périscolaire. Nous remercions, encore aujourd'hui, leur implication et leur capacité d'adaptation durant les mois du confinement pour leur bonne prise en charge des enfants des personnels mobilisés, puis dès le mois de mai avec la réouverture des écoles.

Il a fallu également composer avec les capacités d'accueil des écoles, du fait du dimensionnement des locaux et des sanitaires, des contraintes liées à l'application des règles sanitaires et de distanciation, ainsi que la poursuite de l'enseignement à distance et en présentiel par les enseignant.es, pour définir les capacités limites d'accueil des enfants sur un même temps. L'accueil par rotation des groupes est resté la meilleure solution, à défaut d'être la plus satisfaisante pour tous; permettant d'accueillir in fine le plus grand nombre d'élèves dans ce contexte extrêmement contraint.

En juin, un dispositif exceptionnel rendu possible par l'Etat dans le contexte d'état d'urgence sanitaire a permis la prise en charge de temps d'activités périscolaires sur le temps scolaire avec le recrutement d'intervenants et la mise à dispositions des salles communales. La municipalité a pris à sa charge entièrement le coût financier de ce dispositif exceptionnel.

Nous sommes conscients que le niveau de prise en charge de vos enfants, dont nous souhaitons tous la présence maximum à l'école, et l'information sur les modalités de cette prise en charge, ont parfois pu vous paraître en décalage avec vos inquiétudes, vos questions et vos attentes. Ayez l'assurance que nous avons agi au plus vite et avec l'intérêt de vous apporter une information juste, fiable et réalisable.

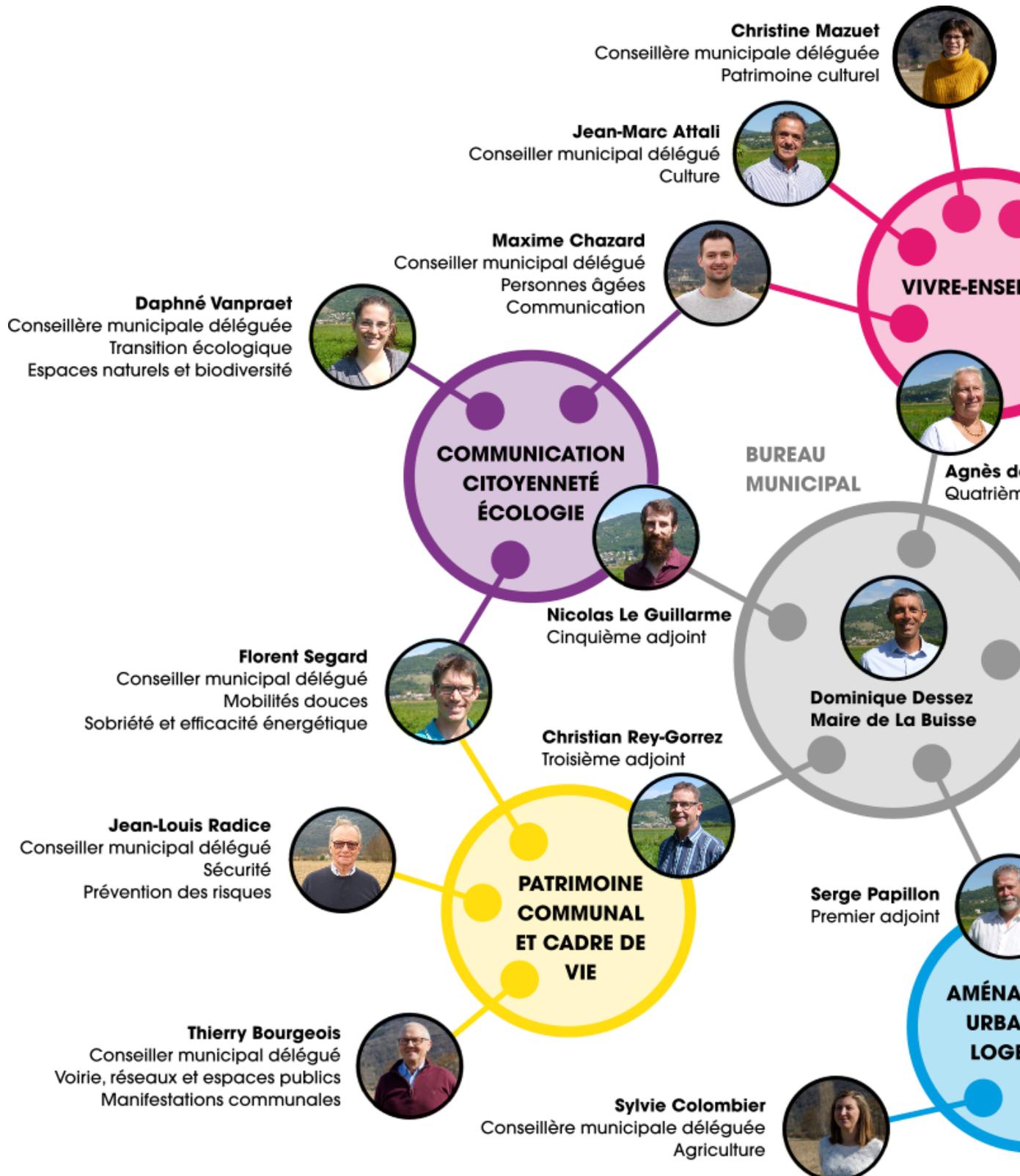
Suite à l'allocution du Président du 14 juin et à l'allègement du protocole sanitaire qui a suivi, les deux écoles ont été en capacité d'accueillir l'ensemble des enfants aux jours et heures habituels. Les services périscolaires ont suivi également en complémentarité.

La prochaine étape va être de préparer au mieux les rentrées de septembre 2020. Nous serons à pied d'œuvre avec l'ensemble des parties prenantes, équipes enseignantes, services périscolaires, intervenants périscolaires, association de parents d'élève et municipalité, pour construire dès à présent cette nouvelle année scolaire ensemble, en accord avec les directives à venir.

Sophie Béthoux, adjointe à la Jeunesse
Séverine Sevoz-Laverdure, conseillère déléguée
à l'école maternelle et au périscolaire

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE PREND SON ENVOL

La nouvelle équipe municipale, élue le 15 février dernier, a pris ses fonctions le 29 juin 2020 lors d'une séance d'installation au cours de laquelle les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire et des adjoints. Au cours des dernières semaines, le conseil municipal a finalisé son organisation et a commencé à travailler sur la mise en œuvre des 49 actions qui constituent sa feuille de route pour les 6 années à venir. (Re)découvrez les visages de cette nouvelle équipe au service de la commune et de ses habitants.

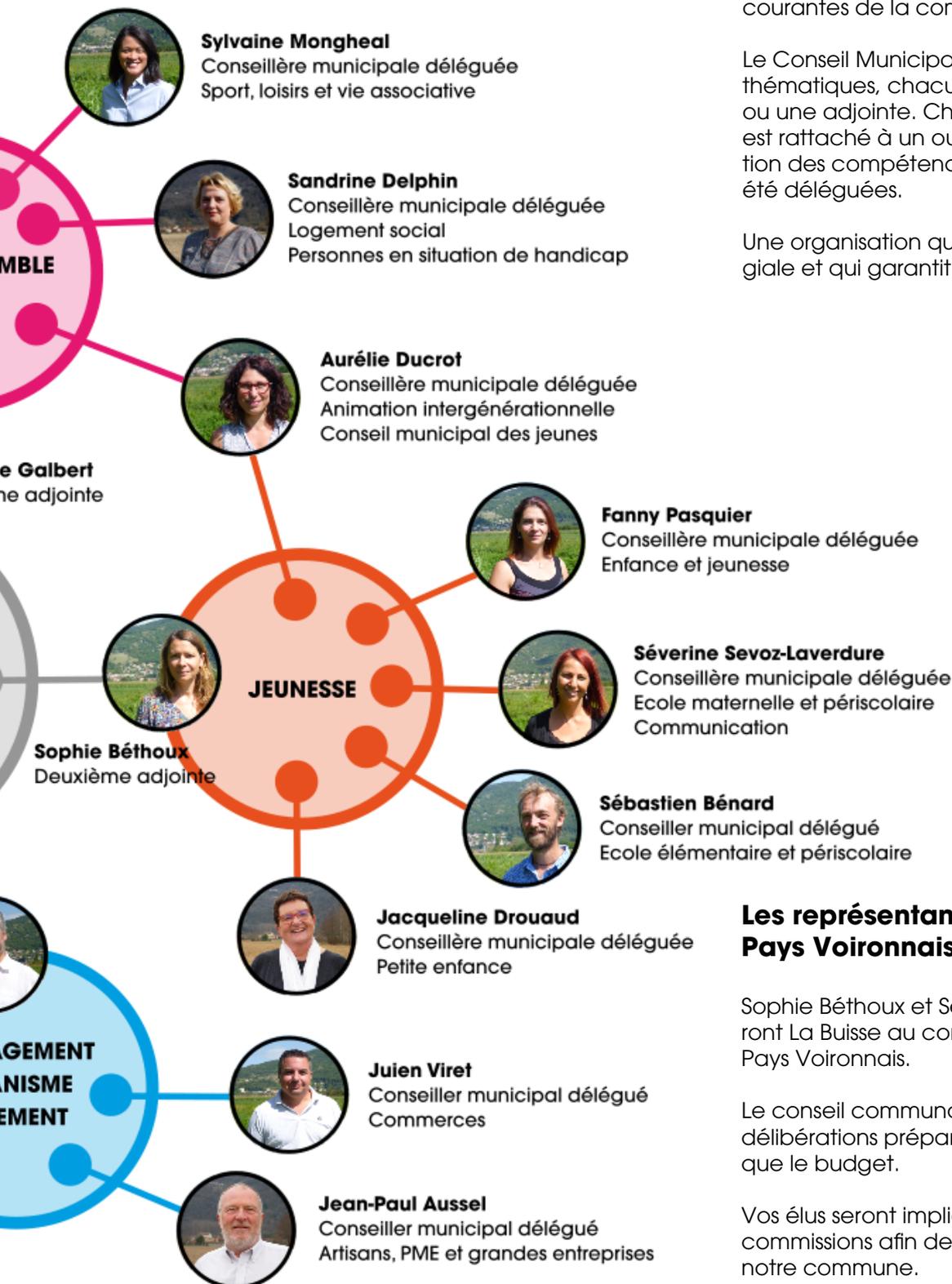


L'organisation du conseil municipal

Le Conseil Municipal est composé du maire, de 5 adjoints et de 17 conseillers délégués et se réunit une fois par mois. Le maire et ses adjoints forment le Bureau Municipal qui se réunit toutes les semaines pour gérer les affaires courantes de la commune.

Le Conseil Municipal est organisé en 5 pôles thématiques, chacun animé par un adjoint ou une adjointe. Chaque conseiller délégué est rattaché à un ou plusieurs pôles en fonction des compétences spécifiques qui lui ont été déléguées.

Une organisation qui se veut efficace, collégiale et qui garantit l'implication de chacun.



Les représentants de La Buisse au Pays Voironnais

Sophie Béthoux et Serge Papillon représenteront La Buisse au conseil communautaire du Pays Voironnais.

Le conseil communautaire décide et vote les délibérations préparées en commissions ainsi que le budget.

Vos élus seront impliqués activement dans ces commissions afin de représenter au mieux notre commune.

Mandat 2020-2026 : une feuille de route en 49 actions

Urbanisme

Faire vivre le centre du village et maîtriser le développement de notre commune



Protéger les espaces naturels et agricoles

1. Limiter les surfaces constructibles à celles définies dans le plan local d'urbanisme (PLU) actuel.
2. Faciliter le maintien et le développement des activités agricoles ; acquérir du foncier pour garantir la pérennité des cultures.

Permettre un habitat diversifié

3. Favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée correspondant aux besoins et attentes de tous les habitants : logements individuels et collectifs, en accession et en location, aidés ou non ; logements adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite...

Renforcer l'attractivité du centre village

4. Aménager le centre village pour faciliter la fréquentation des commerces et services, favoriser les circulations piétons et cycles et les espaces de rencontres et d'animation. Aménager des poumons verts en centre bourg.
5. Accompagner le développement des commerces existants. Faciliter l'installation de nouveaux commerces de proximité.
6. Sécuriser la liaison centre bourg-maison de santé par l'extension de la zone 30 et l'amélioration du cheminement piéton et cycle.

Faciliter la circulation des piétons et cycles

7. Réaliser des voies douces ou pistes cyclables route du Gay, route du Gros Bois et route de Monteuil.
8. Agir auprès du Département et du Pays Voironnais pour l'aménagement de voies douces sur les routes départementales et sur les accès vers Centr'Alp.
9. Encourager le développement du covoiturage.



Jeunesse

Engager une politique jeunesse cohérente, de la petite enfance à l'âge adulte



Mettre en œuvre un projet éducatif ambitieux

10. Créer une commission partenariale animant les politiques jeunesse sur la commune en regroupant des représentants des jeunes, des familles, des associations, des écoles et de la commune.
11. Mettre en œuvre le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire et des équipements périscolaires.
12. Développer en concertation avec le corps enseignant les activités sportives à l'école via l'intervention d'un éducateur sportif.
13. Renouveler le Projet éducatif territorial (PEDT), et dans ce cadre, organiser un débat et une consultation sur les rythmes scolaires et appliquer les conclusions qui en sortiront.

Permettre aux jeunes d'être acteurs du village

14. Mettre en place un conseil municipal des jeunes.
15. Promouvoir et accompagner les actions d'animation menées par la MJC avec les adolescents.

Renforcer les moyens pour la petite enfance

16. Accompagner les réseaux d'assistantes maternelles, engager une étude sur les besoins en moyens de garde de la petite-enfance et faciliter si nécessaire la création de modes de garde collectifs ou mixtes (microcrèches, maisons d'assistantes maternelles...).

Vivre-ensemble

Cultiver le bien vivre ensemble dans un environnement sûr, bienveillant et solidaire

Créer un nouvel équipement pour toutes les générations

17. Créer un nouveau bâtiment dédié à toutes les générations et favorisant les activités culturelles et de loisirs, les rencontres entre habitants et les projets collectifs.
18. Aménager un espace de réunion et de rencontre en centre bourg.
19. Développer les activités en direction des aînés, favoriser la création d'une association.
20. Rendre plus visible l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS) et renforcer la solidarité par des aides et accompagnements.

Favoriser un cadre de vie agréable et sûr

21. Garantir la sécurité des déplacements de tous sur l'ensemble de la commune par des aménagements limitant la vitesse et protégeant les piétons et cycles.
22. Préserver le sentiment de sécurité au quotidien par une coordination régulière avec la gendarmerie, le développement du programme "voisins bienveillants" et l'expérimentation d'interventions de médiateurs de nuit.

Sport, culture et vie associative

Développer le tissu associatif, culturel et sportif pour toutes les générations



Réunir autour du sport, de la culture et des loisirs

23. Faciliter la mise en réseau des associations pour programmer les occupations de salles et les événements communs, partager les équipements, mutualiser les ressources, assurer le lien avec les commerces... ; éditer un programme annuel des manifestations ; moderniser le système de réservation des salles.
24. Soutenir les associations dans l'organisation d'événements annuels fédérateurs pour l'ensemble du village.
25. Programmer ou accueillir des événements culturels ouverts au plus grand nombre.
26. Créer, en complément des outils existants, un dispositif type "chèque activités" pour faciliter l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles et sportives.

Enrichir l'offre d'équipements collectifs

27. Développer la plaine de jeux : création d'un city stade pour la pratique sportive libre, construction de deux terrains de padels à proximité des tennis, rénovation des jeux pour enfants.
28. Aménager des terrains de pétanque de proximité.
29. Aménager et valoriser les chemins de promenade.
30. Participer à la construction de nouveaux vestiaires du club intercommunal de foot de La Sure.

Citoyenneté

Permettre aux citoyens de s'impliquer dans les décisions municipales

et favoriser les initiatives de chacun



Donner aux habitants les moyens de s'impliquer dans l'élaboration et la prise des décisions publiques

31. Pérenniser les commissions participatives et groupes projets et les rendre plus accessibles en diversifiant les moyens de participation.
32. Assurer la transparence de la gestion municipale en diffusant auprès des habitants, de façon claire et pédagogique, toutes les informations publiques liées au fonctionnement de la commune.
33. Diversifier les canaux de communication afin de permettre un meilleur suivi des dossiers locaux à tous les stades, du projet à la réalisation.

Favoriser une citoyenneté active

34. Garantir la proximité entre habitants et élus en multipliant les formats de rencontre : permanences, visites de quartier, rencontres sur l'espace public...
35. Encourager la participation des habitants par l'expérimentation du tirage au sort qui permet d'inviter des habitants choisis au hasard à participer aux différentes instances participatives.

Rendre compte de l'action municipale

36. Rendre compte tout au long du mandat de la mise en œuvre du programme en affichant les progrès de mise en application de chaque proposition sur un site internet accessible à tous et toutes.
37. Animer tous les deux ans un forum de présentation et de débat des actions et projets municipaux.
38. Mettre en place un Observatoire de la participation composé d'habitants volontaires et/ou tirés au sort dont le rôle est de veiller à la mise en pratique de la démocratie participative.

Écologie

Faire de la transition écologique un sujet transversal au cœur de l'action municipale



Prendre en compte les enjeux du climat et de la biodiversité dans chaque décision communale.

39. Solliciter, pour chaque grand projet, une commission participative pour la transition écologique qui sera chargée d'émettre un avis et des recommandations afin de s'assurer de l'adéquation de ces projets avec les enjeux écologiques, sociaux et climatiques.
40. Continuer à jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de politiques en faveur de l'environnement au niveau de l'intercommunalité.

Réduire la consommation énergétique des services et équipements de la commune

41. Réduire la consommation des équipements et services municipaux par une évolution des usages et des techniques vers une plus grande sobriété énergétique.
42. Après diagnostic, engager un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux (mairie, école élémentaire...).
43. Appliquer des normes environnementales ambitieuses lors de la construction des nouveaux équipements.

Soutenir et développer une agriculture locale respectueuse de l'environnement

44. Renforcer les critères de qualité environnementale dans le cahier des charges du marché de la restauration scolaire.
45. Préserver le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices, avec une attention particulière pour les projets visant à développer une production alimentaire locale.
46. Mieux faire connaître les activités agricoles menées sur le territoire de la commune auprès des habitants.

Préserver et restaurer les milieux naturels

47. Sauvegarder les espaces naturels existants et mener des actions de végétalisation en privilégiant les plantes comestibles et les essences locales.
48. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts favorable à la biodiversité.
49. Valoriser le patrimoine naturel de la commune : création d'un parcours de promenade « à la découverte de la biodiversité », réalisation d'un inventaire participatif de la flore et de la faune locale.

Les commissions ont besoin de vous !

Dans les pages précédentes, vous avez pu découvrir la feuille de route ambitieuse qui va guider l'action municipale pour les 6 années à venir. Pour mener à bien ce programme, vos élus ont besoin de vous, de votre expertise, de votre envie de vous engager au service de la commune et de ses habitants. Les commissions permettent aux habitants qui le souhaitent de s'impliquer activement et sur le long-terme dans l'élaboration des décisions municipales.



La commission Urbanisme aura pour mission d'assurer le suivi du PLU, la remise à jour du règlement local de publicité, de donner des avis au conseil municipal sur le développement futur de la commune. Elle aura aussi en charge le réaménagement du centre bourg et la création de voies douces.

Responsable : Serge Papillon



La commission Transition Écologique a plusieurs missions, inscrites dans le programme de l'équipe municipale : veiller à la conformité écologique des projets municipaux par des recommandations aux commissions ainsi qu'au conseil municipal, promouvoir la résilience du village face au changement climatique et instaurer une culture écologique à La Buisse, via la sensibilisation des habitants.

Responsable : Daphné Vanpraet



L'Observatoire de la Participation veille à la mise en œuvre de la démocratie participative au sein de la commune et accompagne les élus dans la mise en place de nouveaux outils de participation. Vous êtes intéressé par le thème de la participation citoyenne et souhaitez favoriser le développement d'une culture de la participation à La Buisse ? Rejoignez nous !

Responsable : Nicolas Le Guillarme



La commission Patrimoine et Cadre de vie traite de sujets comme les bâtiments communaux, les voiries et espaces publics et les réseaux. Son rôle est d'étudier les dossiers de sa compétence et de faire des propositions au conseil municipal, de rapporter les dysfonctionnements observés pour permettre leur traitement éventuel et de préparer le budget du pôle patrimoine. Si ces sujets vous intéressent nous vous accueillerons avec plaisir au sein de cette commission.

Responsable : Christian Rey-Gorrez



La commission Vivre Ensemble a pour objectifs de veiller à la place de l'intergénérationnel et du vivre ensemble dans tous les projets de la commune, de poursuivre une politique de solidarité de qualité et de dynamiser la vie du village grâce aux associations (sport/loisirs) et à une politique culturelle pour toutes et tous. Les premières actions consisteront à la mise en route de groupes de travail thématiques avec les conseillers délégués : seniors, réhabilitation des logements sociaux, handicap, sport et loisirs.

Responsable : Agnès de Galbert



La commission Culture a pour objectifs de développer, élargir et diversifier l'offre culturelle, déjà riche, dans la continuité de la mandature précédente, de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune, d'aller vers les publics qui ne participent pas aux événements culturels, de développer la composante éducative et de monter des projets en partenariat avec les autres pôles. Nous comptons sur les idées, les compétences et l'énergie des membres « non élus » de la commission pour compléter et enrichir les idées que nous avons déjà.

Responsable : Jean-Marc Attali



La commission Enfance-Jeunesse regroupe des élus, des représentants des différentes instances Enfance-Jeunesse de la commune et des habitants. Elle est le lieu privilégié pour échanger et faire émerger les projets de la politique Enfance-Jeunesse. Elle ne se substitue pas aux différentes instances existantes qui traitent de façon spécifique certains sujets. Elle permettra de proposer des projets au conseil municipal pour délibération. La commission pourra également initier des groupes projet sur des sujets spécifiques. Elle se réunira toutes les 6 à 8 semaines.

Responsable : Sophie Béthoux

Intéressé par une commission ? Envoyez votre candidature par mail à mairie-de-la-buisse@labuisse.fr en précisant bien la commission qui vous intéresse.

Pas envie de vous impliquer sur la durée ? Des groupes projet travaillant plus ponctuellement sur des sujets précis se mettront en place tout au long du mandat.

LE PADEL ARRIVE À LA BUISSE



Qu'est ce que le padel ?

Le padel est un sport de raquette né au Mexique et arrivé en Europe dans les années 1980, notamment en Espagne. En France, la pratique se développe depuis quelques années et est portée par la Fédération Française de Tennis (FFT) à laquelle elle est rattachée depuis 2017.

Le padel se pratique nécessairement en double sur un terrain de 10x20 mètres (soit le tiers d'un court de tennis). Des murs en verre transparent délimitent le terrain au fond et sur 4 mètres sur les cotés poursuivis par du grillage. Enfin, un filet sépare, comme au tennis, le terrain en deux parties. Les murs et les grillages servent de limites au terrain. La balle n'a le droit qu'à un seul rebond au sol et un joueur

peut reprendre une balle après un ou plusieurs rebonds sur les murs ou le grillage. Attention, si la balle touche le mur ou le grillage avant un rebond au sol, elle est fautive. La partie se joue en 2 sets gagnants.

Souvent comparé au tennis, les intérêts du padel vis-à-vis de son grand frère sont multiples : accessibilité, simplicité et convivialité font que ce sport s'adresse à des joueurs de toutes les générations.

Pourquoi le padel à La Buisse ?

Tout d'abord parce que la Commune dispose d'un club de tennis très actif, le Tennis Club La Buisse (TCLB), qui pourra aisément exploiter toutes les possibilités qu'offre ce sport. Fort de ses 170 adhérents, il lui permettra de continuer de développer des activités et de

proposer aux Buissards un sport accessible à toutes et tous.

A terme, ce sera l'occasion pour les personnes les plus fragiles ayant besoin de pratiquer pour leur santé d'avoir accès à une offre adaptée. Les familles pourront s'adonner au padel dans la convivialité, des plus petits aux plus grands, grâce à sa pratique intergénérationnelle aisée. Enfin, les écoliers auront la possibilité de découvrir le padel dans le prolongement du partenariat avec les écoles et la Mairie, actif depuis 6 ans maintenant.

Investir dans le padel permettra aussi au club et à la commune de rayonner à l'échelle intercommunale et régionale en comblant un fort besoin au niveau du Pays Voironnais (à ce jour, en dehors de l'agglomération grenobloise, les infrastructures les plus proches sont des terrains privés situés à St-Etienne-de-St-Geoires). La proximité de Centr'Alp, l'accessibilité de la pratique et des installations exclusives au sein du Pays Voironnais permettront de développer des offres pour un grand nombre de personnes, amenant une aide financière intéressante au club.

Le projet

Le projet comprend la construction de deux terrains afin de permettre l'organisation de compétitions et de répondre à une demande que l'on attend forte. Plusieurs scénarios pour l'implantation de ces terrains ont été étudiés. En raison de contraintes techniques, c'est finalement sur une partie de l'actuel terrain de football qui jouxte les terrains de tennis que seront installés les deux terrains de padels. Le projet a été conçu de manière à ce que l'accessibilité pour tous soit respectée.

Le projet coûtera au total 243 031 €, dont 18 720 € d'étude, 46 524 € de terrassement et 177 787 € de construction des terrains. Les entreprises « TOUT EN VERT » et « KAKTUS PADEL » ont été retenues pour réaliser les travaux. Le projet est co-financé par la commune, la Fédération Française de Tennis et le Tennis Club La Buisse.



ACCUEIL DE LOISIRS : ÉTÉ 2020

Toute l'équipe de la MJC s'est démenée pour proposer un accueil de loisirs dans les meilleures conditions possibles et est ravie de pouvoir accueillir vos enfants cet été.



INSCRIPTION AUX ACTIVITES ANNUELLES SAISON 2020-2021

Les inscriptions sont réservées jusqu'au 28 août aux adhérents de la MJC qui souhaitent pratiquer la même activité que cette saison.

A partir du lundi 31 août 2020, les inscriptions seront prises pour les adhérents de la MJC qui souhaitent changer d'activité.

Pour les nouveaux adhérents, les inscriptions seront prises lors du Forum des Associations, le samedi 5 septembre 2020 après-midi, en salle polyvalente.

Vous trouverez sur notre site internet, la nouvelle fiche d'inscription 2020-2021 et les tarifs de nos activités annuelles. Merci de déposer à la MJC, votre dossier d'inscription accompagné de votre règlement.

Agenda

Vendredi 3 juillet

Permanence avocat/architecte conseil
à la mairie, à partir de 14h sur rendez-vous.

Mardi 7 juillet

Conseil municipal
à la salle polyvalente à 20h.

Samedi 5 septembre

Accueil des nouveaux habitants
à la mairie à 10h30.

Forum des Associations
à la salle polyvalente, l'après-midi.